



## CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de la Ville de Boé régulièrement convoqué le 24 septembre 2024, s'est réuni le 30 septembre 2024 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale LUGUET, Maire.

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Tarifs Ouvrages et jeux réformés Médiathèque  
Thème : Finances

#### **Présents :**

Madame LUGUET Pascale Maire

Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise, Adjoints

Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Monsieur DEL FIORENTINO Julien, Madame PIOFFET Nelly, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René, Conseillers Municipaux

#### **Absents excusés :**

Monsieur JUDIT Jean-François (donne pouvoir à Madame LUGUET Pascale), Madame PERTHUIS Nicole (donne pouvoir à Monsieur LAFUENTE Jean-Michel), Madame FERNANDEZ Stéphanie (donne pouvoir à Monsieur SAINT-BEAT Frédéric),

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	20
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	03

**RAPPORTEUR** : Christine FRÉCHET

## **I - Exposés des motifs**

Chaque année, les agents de la médiathèque, afin de mettre à jour ses collections, procèdent à une opération de « désherbage » qui consiste à retirer des rayons des livres ou des jeux obsolètes, trop abîmés ou non sollicités par les usagers. Cette opération permet de conserver de l'espace pour les nouveaux ouvrages.

Afin de donner une seconde vie à ces livres ou jeux réformés, il vous est proposé de les vendre à un tarif modeste.

Nous vous invitons à retenir les tarifs suivants :

- Livres de poche ou romans pour enfants : 0.50 €,
- Autres livres, CD et DVD : 1.00 €,
- Jeux : 3 €.

De plus, la médiathèque va s'équiper d'un lecteur de livre audio pour déficients visuels et seniors. Il convient de fixer le tarif à appliquer en cas de perte ou de dommages. Je vous propose de le fixer à 400€, coût d'achat de cet équipement.

## **II - Considérants et références juridiques**

Vu l'avis du bureau municipal,

Vu l'avis favorable de la commission Culture et Evènements festifs,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**Décide à l'UNANIMITÉ, de**

**FIXER** : les tarifs des livres et jeux réformés de la médiathèque Camille Ripoll comme suit :

- Livres de poche ou romans pour enfants : 0.50 €,
- Autres livres, CD et DVD : 1.00 €
- Jeux : 3 €.

**FIXER** : le tarif à 400€, en cas de perte ou de dommages pour le lecteur de livre audio pour déficients visuels ou seniors.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

M. Frédéric SAINT-BÉAT

Mme Pascale LUGUET